

PORNIC. Plus de 150 vols, 182 victimes, deux prévenus au tribunal

Une procédure hors norme est venue devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire : plus de 150 vols dans des voitures, notamment à Pornic.

Vingt-huit minutes ! C'est le temps qu'il a fallu à la présidente du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour donner lecture de tous les vols, tentatives de vols et recels, reprochés à deux ressortissants algériens, le vendredi 16 juin. Devant elle, un prévenu de 32 ans, mains dans le dos et son complice de 34 ans, bras croisés.

Le duo n'a reconnu que quelques faits parmi les « plus de 150 pour lesquels ils étaient poursuivis ». 182 victimes figurent dans les parties civiles.

C'est à la suite d'une bagarre, le 17 octobre 2020, sur le parking du casino de Pornic, que les deux hommes ont été interpellés et condamnés en comparution immédiate. Or, dans le véhicule du plus âgé, beaucoup d'objets signalés volés ont été retrouvés, sachant qu'au cours de cette nuit-là, de nombreuses victimes avaient porté plainte. Une enquête a aussitôt été diligentée. Exemple : 23 vols dans la même nuit au même endroit.

« Pour envoyer au bled ? »

Les gendarmes ont relevé un même mode opératoire, confirmé par les prévenus : un troisième larron (qui n'a pas été entendu), brise une vitre, selon ses comparses, et eux se servent... ou pas, si rien ne les intéresse. Leur catalogue est large : outils, matériel informa-



Les deux hommes comparaissent pour répondre de plus de 150 vols à la roulotte commis notamment à Pornic. JB/76actu/

Illustration

tique, vélo, lunettes, cigarettes, caddie de golf... Certains objets ont été retrouvés à proximité.

Entre août et octobre 2020, ils ont sévi à Pornic et dans les communes alentours. Mais ils n'ont pas tout reconnu, loin de là. La présidente leur demandant ce qu'ils faisaient des objets volés, le plus âgé (qui a aussi sévi lors de son arrivée en France, en 2016, dans la région de Rennes), a déclaré que c'était « pour envoyer au bled par l'intermédiaire d'amis nantais ». Et d'ajouter : « Je n'ai rien envoyé, les gendarmes ont tout pris ».

Il a déclaré acheter certaines choses à l'absent qui logeait dans son mobile home, et où d'autres objets volés ont été

retrouvés.

Selon sa compagne, le jeune père sortait de nuit avec son coprévenu. Il a précisé : « Je n'ai rien gagné, les gendarmes ont tout pris... C'est parce que j'étais bourré. Quand je ne bois pas, je ne fais pas cela ».

Préjudice conséquent

La juge s'est étonnée de la réflexion de son complice : « Vous dites que votre situation financière était très difficile, et vous avez acheté une imprimante, un iPhone ? ».

Une victime n'a pas souhaité attendre la fin de l'audience, puisque le procès a commencé à 18 h 30. Une autre était représentée par M^e Déborah Florance.

Le total des sommes demandées avoisine les 36 000 €, alors que depuis, quatre victimes ont porté plainte pour un montant de plus de 30 000 €.

Le bornage des téléphones, les analyses d'ADN, le mode opératoire... Certes, il y a des éléments probants, néanmoins, le procureur, Kevin Le Fur a fait preuve d'honnêteté intellectuelle : « La procédure laisse à désirer. Je plaide la relaxe pour les faits où il n'est vraiment pas possible de rattacher les prévenus à de dossier ». Il tient compte de leur casier vierge au moment des faits et du fait qu'ils soient aujourd'hui insérés.

Toutefois : « Le préjudice total est conséquent ». Il requiert deux ans de prison avec sursis probatoire et l'indemnisation des victimes.

M^e Sophie Roux a jugé qu'illisible, la procédure n'aurait jamais dû arriver devant le tribunal, que « c'est irrespectueux aussi bien pour les juges que pour les avocats et les prévenus ».

À ses yeux, « pour la quasi-intégralité des faits, il n'y a ni ADN, ni objets retrouvés chez son client, et pour les seuls bornages téléphoniques, les horaires ne correspondent pas... »

Sa consœur, M^e Marie Cosme, s'est associée à ses arguments de défense.

Le tribunal rendra sa décision le 30 juin.